

parenthèses dans ce rapport font référence aux sections du rapport interne où l'on retrouve des informations additionnelles.

CONTRÔLE DE L'APPLICATION DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Contrôler l'application de l'Accord peut vouloir dire en surveiller la mise en vigueur au cours des dix années à la fin desquelles, à ses termes mêmes, les tarifs douaniers seront complètement éliminés, examiner les rapports des divers groupes de travail et suivre de près le règlement des différends et les négociations relatives aux subventions. On peut aussi y voir l'examen de l'ensemble des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis et de la façon dont l'économie canadienne s'adaptera aux défis posés par la concurrence nouvelle que l'Accord suscitera dans le nouveau marché nord-américain et, de façon plus générale, par la concurrence du monde entier.

Le contrôle peut aussi consister à évaluer le coût et les avantages de l'Accord et à faire des analyses destinées à être publiées.

L'adaptation est une nécessité perpétuelle des industries comme des nations. La structure de la base industrielle d'un pays et de certains secteurs de l'économie et les politiques établies par les entreprises et les gouvernements pour soutenir et guider l'industrie traduisent une évolution constante du contexte économique national et international. L'écheveau des influences à l'origine des changements qui marquent la structure et l'emplacement de l'emploi dans le monde a aussi joué un rôle déterminant au Canada, car celui-ci est non seulement l'une des